Nations Unies S/2000/886



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2000

Original: français

Lettre datée du 20 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de consultations les membres du Conseil de sécurité sont convenus d'envoyer une mission en Sierra Leone du 7 au 14 octobre 2000. Les membres sont également convenus du mandat de la mission, dont une copie est jointe à la présente. Les consultations se poursuivent au sujet de la composition de la mission.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire en sorte que le Secrétariat prenne toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le travail de la mission.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Moctar **Ouane**

00-65222 (F) 210900 210900

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone

Appuyer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et examiner les moyens d'assurer l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sur la Sierra Leone ainsi que la mise en application des mesures prises par le Secrétaire général en vue d'accroître l'efficacité de la MINUSIL.

Appuyer l'action menée par le Gouvernement sierra-léonais et passer en revue avec celui-ci les progrès accomplis en ce qui concerne certains des aspects de l'exécution de l'Accord de paix de Lomé et étudier les possibilités d'un appui de la part du Conseil.

Examiner les dimensions régionales de la crise, y compris ses aspects humanitaires, ainsi que les mesures que le Conseil pourrait encore envisager de prendre à cet égard et, en particulier, travailler avec les dirigeants des États voisins et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à promouvoir une solution durable au conflit et favoriser une coopération plus étroite entre les Nations Unies et la région dans le cadre de l'action menée de part et d'autre à cet effet.

Donner suite, selon qu'il conviendra, au rapport du Secrétaire général sur la création d'un tribunal spécial pour la Sierra Leone, prévue par la résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 14 août 2000.
